



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

jeunes

Question orale n° 1302

Texte de la question

Mme Paulette Guinchard-Kunstler attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur le problème des étudiants d'origine modeste qui doivent se présenter à plusieurs concours d'entrée dans les centres de formation qui relèvent du secrétariat d'Etat à la santé : assistantes sociales, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, infirmières, éducateurs de jeunes enfants, etc. En effet, les places ouvertes à ces concours sont en nombre limité et les candidats sont nombreux. Pour avoir quelque chance d'être admis, les candidats se présentent à plusieurs concours. Les frais d'inscription à ces concours sont onéreux, voisins de 1 000 francs pour la plupart d'entre eux. Elle lui demande s'il serait possible d'envisager la création d'une bourse d'examen pour les étudiants les plus défavorisés.

Texte de la réponse

M. le président. Mme Paulette Guinchard-Kunstler a présenté une question, n° 1302, ainsi rédigée :
« Mme Paulette Guinchard-Kunstler attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur le problème des étudiants d'origine modeste qui doivent se présenter à plusieurs concours d'entrée dans les centres de formation qui relèvent du secrétariat d'Etat à la santé : assistantes sociales, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, infirmières, éducateurs de jeunes enfants, etc. En effet, les places ouvertes à ces concours sont en nombre limité et les candidats sont nombreux. Pour avoir quelque chance d'être admis, les candidats se présentent à plusieurs concours. Les frais d'inscription à ces concours sont onéreux, voisins de 1 000 francs pour la plupart d'entre eux. Elle lui demande s'il serait possible d'envisager la création d'une bourse d'examen pour les étudiants les plus défavorisés. »

La parole est à Mme Paulette Guinchard-Kunstler, pour exposer sa question.

Mme Paulette Guinchard-Kunstler. Ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés. Je souhaite attirer son attention sur le problème des étudiants d'origine modeste qui doivent se présenter à plusieurs concours d'entrée dans les centres de formation qui relèvent du secrétariat d'Etat à la santé, qu'il s'agisse des concours d'assistante sociale, d'éducateur spécialisé, de moniteur éducateur, d'infirmière ou d'éducateur de jeunes enfants.

En effet, les places ouvertes à ces concours sont en nombre limité et les candidats sont nombreux. Pour avoir quelque chance d'être admis, les étudiants se présentent à plusieurs concours, dont les frais d'inscription sont élevés, voisins de 1 000 francs pour la plupart.

Je souhaite qu'on puisse envisager la création d'une bourse d'examen pour les étudiants les plus défavorisés, ou comme cela se fait pour d'autres types de concours, qu'on mette en place un dispositif commun aux différentes filières.

J'ai sous les yeux un article rédigé par des étudiants de l'institut régional du travail social de Franche-Comté - mais cette région n'est pas la seule concernée -, qui expose clairement les difficultés auxquelles ils sont actuellement confrontés pour les examens. Les frais d'inscription et de scolarité sont de plus en plus lourds à supporter et, surtout, ne sont pas harmonisés d'une région à l'autre ; c'est un vrai problème.

Rencontrant régulièrement des jeunes et des familles qui paient ces frais d'inscription, je peux affirmer qu'il est

nécessaire de réfléchir, comme je le disais à l'instant, à la mise en place d'une bourse ou, pourquoi pas, à un concours commun aux différentes écoles d'infirmières ou d'éducateurs. Cela permettrait peut-être d'éviter des frais supplémentaires aux familles, et en particulier aux familles modestes.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés.

Mme Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés. Madame la députée, la situation des étudiants qui, pour accroître leurs chances d'accéder à une formation en soins infirmiers ou en travail social, postulent auprès de plusieurs centres de formation ne nous est pas inconnue. Ils multiplient ainsi, c'est vrai, leurs chances de réussite, mais ils multiplient aussi les frais.

Cette situation crée de réelles difficultés financières pour certains. Même si la famille n'est pas très modeste, la multiplication des frais d'inscription représente souvent une lourde charge pour des jeunes adultes qui sont sur la voie de l'autonomie.

Nous partageons votre analyse et votre préoccupation. Cette situation illustre plus généralement le problème des formations en soins infirmiers et en travail social, qui doivent être harmonisées.

Vous avez esquissé des solutions. Nous-mêmes sommes en train d'en rechercher, dans plusieurs directions.

Pour ce qui est, d'abord, des soins infirmiers, vous savez que les quotas infirmiers ont été sensiblement augmentés l'année dernière, de 40 %.

Cet effort sera maintenu les deux prochaines années, ce qui devrait rendre plus facile l'accès aux instituts. Par ailleurs, des réflexions sont en cours, avec les étudiants et leurs organisations représentatives, sur l'ensemble des problèmes concernant la formation, dont celui des critères d'attribution des bourses et de leur montant.

Je crois qu'un accord devrait être trouvé pour la rentrée prochaine, prenant en compte la nécessité de l'harmonisation que vous avez évoquée, l'harmonisation des épreuves comme celle qui concerne les frais d'inscription et la part du financement assurée par les écoles.

Concernant les travailleurs sociaux - on sait que c'est une profession dont nous avons grandement besoin - leur formation doit être actualisée pour répondre aux problèmes d'aujourd'hui.

Un programme exceptionnel de créations de places de formation sera proposé dans le projet de loi de finances pour 2002, lequel prendra le relais de l'important effort déjà consenti de 1999 à 2001 dans le cadre du programme de lutte contre les exclusions. Ainsi, les étudiants devraient disposer d'une offre plus large dans les établissements de formation, et donc de meilleures chances de succès. Ils pourront de ce fait limiter le nombre de leurs candidatures. Personnellement, j'espère beaucoup d'une plus grande adaptation des formations à la réalité du métier de travailleur social.

L'année 2001 verra l'adoption et la mise en place du premier schéma national des formations en travail social.

Les travaux préparatoires ont fait ressortir la nécessité d'une réflexion sur les conditions d'accès aux formations, notamment en ce qui concerne les épreuves de sélection et la valorisation des compétences acquises. Si la vérification de l'aptitude des candidats à exercer ces professions reste au coeur du sujet, la question des frais supportés par les étudiants ne pourra pas être ignorée. Il faut cependant rappeler que ces frais constituent une recette indispensable au fonctionnement des centres de formation. Tant qu'une autre solution n'a pas été trouvée, nous devons permettre aux centres d'équilibrer leurs dépenses de fonctionnement.

Enfin, l'année 2001 verra aussi la mise en place d'un nouveau système de bourses pour les étudiants en travail social, aligné sur celui de l'enseignement supérieur. Cet alignement était une revendication très forte des étudiants.

Des crédits supplémentaires ont été inscrits à cette fin au budget de 2001. Cette réforme améliorera la situation financière des étudiants grâce à des modalités d'allocation plus favorables et répondra à leur aspiration à être considérés comme des étudiants de l'enseignement supérieur.

M. le président. La parole est à Mme Paulette Guinchard-Kunstler.

Mme Paulette Guinchard-Kunstler. Madame la secrétaire d'Etat, j'ai écouté avec intérêt votre réponse.

Vous avez rappelé l'ensemble des dispositions qui répondent aux demandes des organisations syndicales étudiantes et qui portent sur la réorganisation du système des bourses. Je suis pleinement d'accord avec vous pour reconnaître que la mise en place du schéma national des formations en travail social sera l'un des moyens de faire progresser les choses. Mais je souhaite vivement que, dans le cadre de ce schéma, on ait la possibilité de passer des concours d'entrée communs à l'échelle nationale, ou tout au moins à celle des grandes régions. Cela permettrait assurément de réduire les frais d'inscription.

De toute façon, il serait dommage que les centres continuent de trouver une partie de leur financement dans les frais d'inscription aux

concours car ces frais sont également payés par des jeunes qui ne sont pas reçus.

Données clés

Auteur : [Mme Paulette Guinchard](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1302

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 486

Réponse publiée le : 31 janvier 2001, page 872

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 janvier 2001